

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 49-456-1934 Dégrèvements.

n° 49-456-1934

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

15 novembre 1934

Numéro JO

n° 456 du 30/11/1934

Date du numéro

30 novembre 1934

TEXTE INTÉGRAL

la date de remise en recouvrement du rôle primitif de la taxe personnelle, taxe de voirie, impôt locatif et taxe sur les chiens, exercice 1934, est fixée au 16 novembre 1934.